

Bachelier en automobile Option : expertise

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B AIP STAGE EXPERTISE			
Ancien Code	TEAE3B01AUE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIAU3010		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Michel HOYEZ (michel.hoyez@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le point de départ de tout stage doit être une réflexion de l'étudiant sur son projet : professionnel ou académique.

- # Projet professionnel : l'étudiant souhaite que les stages lui permettent :
 - d'acquérir une compétence spécifique dans un domaine dans lequel il compte postuler pour un emploi dès l'obtention du diplôme - de trouver son premier emploi - de connaître tous les aspects d'un secteur d'activités
- # Projet académique
 - L'étudiant souhaite combiner ses stages avec la réalisation de son travail de fin d'études en recherchant une entreprise qui peut lui «proposer» un sujet.
 - L'étudiant souhaite connaître une expérience dans un secteur le préparant à la passerelle qu'il veut effectuer (ingénieur industriel,...)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 9 **Expertiser un véhicule et évaluer les éventuels dommages subis par celui-ci**

- 9.1 Évaluer les responsabilités techniques
- 9.2 Estimer la valeur marchande d'un véhicule d'occasion
- 9.3 Estimer le montant des réparations

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TEAU2B03AUT, TEAU2B09AUT
 Corequis pour cette UE : TEAU3B03AUT

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Identification d'un véhicule et de ses caractéristiques techniques
- Application des manuels d'entretien et de réparations (carrosserie & mécanique)
- Utilisation des logiciels d'évaluation des coûts de remise en état et de réparation de dommages (réparation, déclassement, évaluation de biens,)

Démarches d'apprentissage

Le MSE mettra à disposition de l'étudiant tous les manuels, logiciels, et l'aide technique relative à son expérience professionnelle en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques appropriées aux travaux à réaliser et par conséquent à développer ses compétences

Dispositifs d'aide à la réussite

Le MSE mettra à disposition de l'étudiant tous les manuels, logiciels, et l'aide technique relative à son expérience professionnelle en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques appropriées aux travaux à réaliser et par conséquent à développer ses compétences

Sources et références

- syllabi et notes de cours des trois années de formation
- manuels des constructeurs automobiles
- modes d'emploi des logiciels - législation

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les syllabi et notes des cours techniques et laboratoires des trois années de formation

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est évalué conjointement par le MSI (maître de stage institut) et le MSE (maître de stage en entreprise). La répartition des points est expliquée de manière exhaustive dans le document "Stage et TFE" distribué aux étudiants de 3ème automobile

En cas de mesures nécessitant une présentation distancielle, celle-ci sera réalisée via Teams et ne modifiera pas le principe de l'évaluation reprise dans le document "stage & TFE"

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière				50		50
Période d'évaluation				50		50

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).